

**Ecole Élémentaire Condorcet**  
2, rue des Colis – 16000 Angoulême  
Tél école : 05 45 95 05 90  
[ce.0160889e@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160889e@ac-poitiers.fr)  
Site internet : <http://sites16.ac-poitiers.fr/angouleme-condorcet/>

## INFORMATIONS GENERALES

### ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Tél restaurant scolaire : 05 45 90 94 83  
Tél FRANCAS : 06 73 69 16 91 ou 06 72 31 68 85

#### Equipe enseignante

Directrice : Mme VAUDIN

Classe de CP/CE2 : Mme LE GALL

Classe de CE1 : Mme GELIN

Classe de CE2/CM1 : Mme GOT et M. FEVE

Classe de CM1/CM2 : Mme VAUDIN et M. FEVE

UPE2A : M. GIVERNAUD

#### Horaires des cours \* adaptations possibles selon l'évolution de la situation sanitaire en cours d'année

##### **Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

8h45 / 11h45 et 13h45 / 16h

L'école est ouverte le matin de 8h35 à 8h45 et  
l'après-midi de 13h35 à 13h45.

##### **Mercredi** 8h45 / 11h45

L'école est ouverte le matin de 8h35 à 8h45.  
*Avant 8h35, c'est obligatoirement la  
garderie qui accueille les enfants.*

Les enfants doivent impérativement être présents au début des cours. En cas de retard les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la porte de sa classe. Le registre des retards (disponible dans la classe de CM1/CM2) devra être complété et signé par les parents.

#### Assiduité

La présence des enfants est obligatoire. Toute absence prévisible doit être signalée par écrit le plus rapidement possible. L'école devra être prévenue par téléphone ou mail pour toute absence et le motif sera écrit dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.

Les parents dont l'enfant est atteint de maladie contagieuse (liste consultable sur demande auprès de la directrice) sont tenus de prévenir la directrice dans les meilleurs délais. Les certificats médicaux ne sont exigés qu'en cas de maladie contagieuse ou de dispense d'éducation physique.

#### Remise des élèves aux familles

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi** : A 16h, les enfants sont remis aux familles par les enseignants. L'inscription de votre enfant au centre de loisirs du soir (FRANCAS) est obligatoire si vous souhaitez qu'il soit pris en charge entre 16h et 18h30.

**Mercredi** : A 11h45, les enfants sont remis aux familles par les enseignants. Une garderie municipale fonctionne de 11h45 à 12h45, sur inscription préalable.

**Cahier de liaison** Chaque enfant a dans son cartable un cahier de liaison sur lequel figurent les renseignements concernant la vie scolaire. Les parents doivent le signer après en avoir pris connaissance et y écrire toute information ou demande à transmettre à l'école.

#### Documents

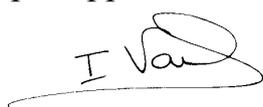
Merci de nous transmettre au plus tôt :

- l'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire pour votre enfant (vérifiez la mention « individuelle accident » dans votre contrat)
- la fiche d'urgence, la fiche de renseignements et tous les autres documents signés
- votre participation à la coopérative (15€ pour un enfant, voir plus d'infos dans le livret d'accueil)

#### Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré par un enseignant ou un agent municipal sauf en cas de maladie chronique (diabète, asthme, sida...), auquel cas les parents devront se mettre en rapport avec la directrice qui leur indiquera la procédure légale à suivre. Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments à l'école dans leur cartable.

La directrice



Les parents :